

Procès-verbal

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mercredi 2 octobre 2019, à 19h

Bibliothèque Saint-Denys-Garneau

10 rue des Étudiants

Présences

Julie Guilbeault (parent)

Andrée-Anne Roy (parent)

Rachel Beauregard (parent)

Annick Pelletier (parent)

Marie-Noëlle Rainville (parent)

Jean-François Bédard (parent)

Marc Drolet (service de garde)

Julie Bérubé (remplacement d'un professionnel)

Marie-Ève Magnan (enseignante au 3e cycle)

Anik Pépin (Enseignante sec.)

Nancy Gagnon (personnel de soutien)

Marie-Hélène D'Astous (enseignante au 2e cycle)

Substituts

Laurence Sanscartier (parent)

Marie-Pierre Duncan (parent)

Directions

Catherine Bégin, directrice

Maryse Roberge, directrice adjointe

Absences

Christine Couture (enseignante substitut)

Véronique Boiteau (enseignante substitut)

1. Mot de bienvenue, présentation des membres et vérification du quorum

Madame Catherine Bégin, directrice, ouvre l'assemblée et un tour de table est fait afin que tous puissent se présenter. Le quorum est constaté permettant ainsi la tenue de la première rencontre du nouveau conseil d'établissement.

2. Nomination d'un(e) secrétaire de réunion

Madame Catherine Bégin demande s'il y a un volontaire pour prendre les notes lors des rencontres. Il y a un canevas pour la prise des notes et la secrétaire d'école fera la mise au propre en collaboration avec la direction.

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Guilbeault, et résolu que madame Marie-Ève Magnan soit secrétaire.
Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/01

3. Élection à la présidence du conseil d'établissement

Mesdames Annick Pelletier et Julie Guilbeault se proposent à la présidence du conseil d'établissement. Après le vote confidentiel, Mme Annick Pelletier est élue à la présidence.

IL EST PROPOSÉ par Marie-Noëlle Rainville que madame Annick Pelletier soit la présidente du conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/02

4. Questions du public

Aucune question du public

5. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

Madame Annick Pelletier prend en charge l'animation de la rencontre. Elle fait la lecture de l'ordre du jour.

Madame Andrée-Anne Roy demande un ajout au Varia : les bouteilles d'eau.

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Bérubé que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout demandé.

Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/03

6. Lecture et acceptation du procès-verbal du CE du 12 juin 2019

Il manque le nom madame Andrée-Anne Roy comme membre présent à la rencontre.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Noëlle Rainville, et résolu d'adopter le contenu avec la correction demandée.

Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/04

Consultation, décision

7. Règles de régie interne

Mme Catherine Bégin présente sommairement le document de régie interne. Aucun changement n'est proposé cette année. L'horaire des rencontres sera de 19:00 à 21:00. Les membres du conseil d'établissement recevront les documents trois jours avant notre assemblée pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Bédard, et résolu d'adopter la régie interne telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/05

8. Calendrier des réunions du CÉ

Catherine Bégin dépose le projet de calendrier des rencontres. Les membres expriment leurs disponibilités. Certains parents préfèrent les jeudis que les mardis pour deux dates. Il y aura donc changement au calendrier, la rencontre du 24 mars sera le 26 mars et celle prévue le 26 mai sera le 28 mai.

IL EST PROPOSÉ par Marie-Noëlle Rainville d'adopter le calendrier avec les deux modifications demandées.

Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/06

9. Déclaration du conflit d'intérêts

Mme Catherine Bégin explique qu'il est du devoir de tous les membres de se retirer des discussions et des décisions s'il a possibilité de conflit d'intérêts dans un dossier traité par le CÉ. Les membres signent l'engagement de dénoncer toutes situations à risque avant le début du point à l'ordre du jour.

10. Budget du CÉ

Mme Catherine Bégin avise les membres que le CÉ a un montant de 855\$ pour son budget de fonctionnement. Avec cette somme, les années passées nous achetions une collation pour les rencontres en soirée, payons du gardiennage au taux horaire de 5\$ l'heure pour trois heures et nous avons l'habitude de sortir souper lors de la dernière rencontre en juin. Mme Catherine Bégin valide les intentions des membres au niveau de la gestion du budget de fonctionnement. Les fonds sont reportés d'année en année. Selon le solde de l'an dernier, les membres détermineront l'allocation des sommes non utilisées.

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Guilbeault, de ne garder que les breuvages en soirée, le gardiennage et le souper de fin d'année comme dépenses de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/08

11. Sorties éducatives et déplacement à l'horaire

Mme Catherine Bégin présente les tableaux des sorties éducatives et scolaires souhaitées par les

membres du personnel. Elle explique le principe de gratuité suite au recours collectif et aux engagements gouvernementaux. La direction explique à partir d'un modèle les montants qui sont attribués à l'école. Les montants sont subdivisés en trois grandes catégories : culture éducation, sorties culturelles et école inspirante.

Mme Catherine Bégin présente l'ensemble des activités proposées par les enseignants. Si jamais, certains enseignants font des demandes pour des sorties avant le prochain conseil d'établissement, la direction demandera une autorisation à l'ensemble des membres par courrier électronique.

Les journées de profils sont les 24 octobre (complète), 5 décembre, 18 février, 19 mars, 8 avril et 6 mai (complète). Madame Julie Guilbeault soulève la simplicité du profil Découvertes. Madame Anik Pépin explique la popularité de ce nouveau profil. Les profils sont des activités sans lien direct avec le programme et les élèves ne seront pas évalués sur les activités vécues.

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Guilbeault de faire un vote pour approuver les activités proposées par madame Bégin.

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Pelletier de devancer le point « financement » (inverser les points 12 et 13)

Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/09

12. Campagne de financement

Mme Catherine Bégin demande aux membres du conseil d'établissement s'ils acceptent que Mme Danielle Bégin organise son activité parascolaire en lien avec la chorale qui ira aux Remparts. La vente des billets rapporte toujours une somme intéressante à l'école. Madame Danielle investit les profits en achat d'instruments de musique et en activités spéciales pour les élèves. Cette année, les inscriptions ont débuté avant que le CE ait autorisé la campagne de financement qui se vit en parascolaire. Madame Julie Guilbeault propose de demander par courriel l'acceptation de cette activité, s'il n'y a pas de CE prévu à l'agenda, avant le début des inscriptions.

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Guilbeault, et résolu qu'il y ait deux campagnes de financement (fromage Bergeron et bûche de Noël en 6e année) et les Remparts.

Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/11

13. Plan de lutte 19-20

Mme Catherine Bégin présente le plan de lutte voté par l'équipe en juin dernier.

IL EST PROPOSÉ par Anik Pépin, et résolu que ce soit notre plan de lutte.

IL EST PROPOSÉ par Annick Pelletier, l'installation de miroirs boule pour la Fourmilière.

IL EST PROPOSÉ par Annick Pelletier, de prolonger la rencontre de 15 minutes.

Adoptées à l'unanimité CÉ2019/10/10

14. Identification des membres de la communauté à solliciter

On propose Madame Lise Rivard, Madame Paule Cantin du CPE, Madame Lucie Garneau de la Corporation des artisans de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Madame Isabelle Morin de la Maison des jeunes.

IL EST PROPOSÉ, et résolu de voter 2 noms par personne afin de connaître qui Mme Bégin sollicitera en premier.

Les résultats :

1- Madame Paule Cantin du CPE,

2- Madame Isabelle Morin de la Maison des jeunes,

3- Madame Lise Rivard,

4- Madame Lucie Garneau de la Corporation des artisans de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Informations

15. Règlement sur les frais chargés aux parents juin 2019

Le règlement a été publié le 19 juin seulement. Les listes de fourniture étaient déjà remises aux parents. L'école était dans l'erreur pour deux items scellement (pas de mouchoirs et pas d'écouteurs). Ces balises seront respectées l'an prochain.

L'école devra assumer une pénalité de 115 825 \$ de son surplus et une perte soutien de 80 282 \$ pour la pénalité à l'ensemble de la commission scolaire.

16. Mot de la direction

Mme Catherine Bégin fait un appel à tous afin de recruter des éducatrices au service de garde.

Autre(s) sujet(s)

17. Varia

- Bouteilles d'eau

Certaines classes l'interdisent. Le sujet sera amené au comité des saines habitudes de vie soit de valoriser l'importance de boire l'eau.

18. La levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Julie Guilbeault de lever l'assemblée à 21h21.

Adoptée à l'unanimité CÉ2019/10/12

Présidente

Secrétaire